



# Indemnisation compte epargne temos FPH

Par **Chevrette**, le **21/07/2022** à **14:07**

Bonjour

A l'ouverture de mon compte épargne temps j'étais titulaire de la fonction publique hospitalière en qualité d'adjoint administratif = catégorie C.

Suite à une promotion j'ai changé de grade et de catégorie, je suis passée adjoint des cadres hospitaliers stagiaire = catégorie B

À ma radiation des cadres pour retraite pour invalidité, ma collectivité m'indemnise les jours épargnés sur le CET à hauteur de 75 euros ce qui correspond à la catégorie C

Hors à mon départ je suis en catégorie B dans mon grade stagiaire

pouvez-vous m'aider

en vous remerciant

cordialement

canayer christine